



RAPPORT

SAGE DROPT

Note de synthèse sur les tendances

Octobre 2017

EPIDROPT



CLIENT

RAISON SOCIALE	EPIDROPT
COORDONNÉES	ZA de la Brisse Bat D 47 800 MIRAMONT DE GUYENNE
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Monsieur JARLETON Tél. 05.53.93.66.60 tech.dropt@orange.fr

SCE

COORDONNÉES	PERISUD 2 - 13 rue André Villet 31400 TOULOUSE Tél. 05.67.34.04.40 - Fax 05.62.24.36.55 E-mail : toulouse@sce.fr
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Madame Audrey LEMAIRE Tél. 05.67.34.04.40 E-mail : audrey.lemaire@sce.fr

RAPPORT

TITRE	
NOMBRE DE PAGES	28
NOMBRE D'ANNEXES	
OFFRE DE RÉFÉRENCE	
N° COMMANDE	

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
	04/10/17	Version provisoire		JJE	JMA/ALM
	Octobre 2017	Version finale			ALM

Sommaire

1. Méthodologie	7
1.1. Organisation des politiques dans le domaine de l'eau	7
1.2. Place et objectifs du scénario tendanciel dans le processus d'élaboration du SAGE Dropt	7
1.3. Méthode utilisée pour l'élaboration du scénario tendanciel	9
1.3.1. Méthode de travail	9
1.3.2. Structure du scénario tendanciel	9
2. Evolutions liées au climat et aux activités humaines	10
2.1. Changement climatique	10
2.1.1. Constats et tendances générales	10
2.1.2. Impact des changements climatiques sur la ressource en eau et les milieux naturels	11
2.2. Politiques de l'eau et liées à l'eau	13
2.2.1. Cadre Européen.....	13
2.2.2. Cadre National	13
2.2.3. Cadre local.....	14
2.3. Démographie et dynamique du territoire	15
2.3.1. Démographie	15
2.3.1.1. Evolution depuis 1968.....	15
2.3.1.2. Prévisions de population.....	15
2.3.1.3. Pyramide des âges	16
2.3.2. Activité et emploi.....	17
2.3.3. Aménagement du territoire	18
2.4. Évolution des principales activités économiques	20
2.4.1. Agriculture	20
2.4.2. Industrie	24
2.4.3. Tourisme	24
3. Impacts sur les enjeux	26
3.1. Qualité	26
3.2. Milieux naturels	26
3.3. Quantité	27
3.4. Gouvernance	27

Table des figures

Figure 1: Les différentes étapes d'élaboration d'un SAGE	7
Figure 3. Articulation entre les étapes d'élaboration des SAGE.....	8
Figure 4. Ecart de températures par rapport à la moyenne 1981-2010 en Nouvelle-Aquitaine, source météo France.....	10
Figure 5. Indice d'humidité des sols par rapport aux records secs et humides, source météo France	11
Figure 6. Evolution du nombre d'habitants sur le bassin du Dropt entre 1968 et 2014, source INSEE	15
Figure 7. Pyramide des âges sur le bassin du Dropt, source INSEE	16
Figure 8. Evolution de la part de chaque secteur d'activité en National et sur le bassin du Dropt, INSEE 2013	17
Figure 9. Répartition des emplois au lieu de travail par type d'emploi, INSEE 2013.....	18
Figure 10. Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2012, données Corine Land Cover.....	18
Figure 11. Evolution de la part des superficies agricoles entre 1988 et 2010, source RGA	20
Figure 12. Evolution des surfaces en grands cultures, en hectares, source RGA	21
Figure 13. Répartition des besoins en eau réels pour l'année 2013, Bilan campagne DDT 47	21
Figure 14. Evolution des surfaces et des exploitations pour la filière vigne, source RGA 2000 et 2010	22
Figure 15. Evolution du cheptel entre 2000 2010 sur le Dropt, source RGA	23
Figure 16. Evolution du nombre d'exploitations par type de cheptel entre 2000 et 2010, source RGA	23
Figure 17. Evolution du nombre de poulets de chairs et coqs entre 2000 et 2010, source RGA..	24

Table des tableaux

<i>Tableau 1. Taux de variations de population moyens 2013-2030 (scénario central INSEE).....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 2: Projection démographique à 2030</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 3. Récapitulatif des SCOT sur le territoire du Dropt.....</i>	<i>19</i>

1. Méthodologie

1.1. Organisation des politiques dans le domaine de l'eau

La loi sur l'eau de 1992 (précédée par la loi de 1964) a posé les bases d'une politique dans le domaine de l'eau qui :

- ▶ s'organise à l'échelle des bassins versants ;
- ▶ et s'appuie sur un cadre de gestion intégrée des différentes thématiques en lien avec les ressources en eau et les milieux aquatiques (qualité, quantité, satisfaction des usages...).

Dans le cadre de la loi sur l'eau, des outils de planification et des programmes d'actions ont été mis en œuvre :

- ▶ à l'échelle du bassin Adour-Garonne, un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe les orientations « fondamentales » d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il définit ensuite les objectifs généraux et les dispositions nécessaires pour les respecter ou les atteindre. Le SDAGE, adopté le 1^{er} décembre 2015 par le comité de bassin, couvre la période 2016-2021 ;
- ▶ le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) répond à un principe de subsidiarité puisqu'il est la déclinaison du SDAGE à une échelle locale. En cohérence avec celui-ci, il permet ainsi d'identifier de manière plus concrète les enjeux d'un territoire et de construire dans le consensus une politique d'actions propre à les considérer.
- ▶ enfin, les programmes de bassins versants sont des outils opérationnels planifiant la mise en œuvre d'actions propres permettant d'atteindre les objectifs et orientations fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SDAGE et le SAGE.

1.2. Place et objectifs du scénario tendanciel dans le processus d'élaboration du SAGE Dropt

Le schéma ci-après récapitule la place du scénario tendanciel dans la démarche générale de l'élaboration d'un SAGE.



Figure 1: Les différentes étapes d'élaboration d'un SAGE

L'élaboration des scénarios succède au travail sur l'état des lieux et le diagnostic des territoires. Le **scénario tendanciel** prépare les réflexions sur les leviers d'action possible des SAGE selon les enjeux identifiés. Il consiste à décrire l'évolution possible des enjeux du territoire à moyen terme, en prenant en compte les éléments de tendance connus, l'évolution du contexte réglementaire.

La seconde étape permettra d'identifier des **leviers d'action** possibles pour les SAGE, afin soit d'infléchir les évolutions considérées comme non satisfaisantes au regard du scénario tendanciel, soit d'encourager les évolutions considérées comme satisfaisantes.

Enfin, la troisième étape consistera à transcrire la **stratégie** choisie par les acteurs de chaque SAGE, exposant, pour chaque enjeu, les objectifs retenus par les CLE ainsi que les moyens envisagés pour les atteindre.

L'articulation de ces différentes étapes de l'élaboration du SAGE est résumée dans le schéma ci-après.

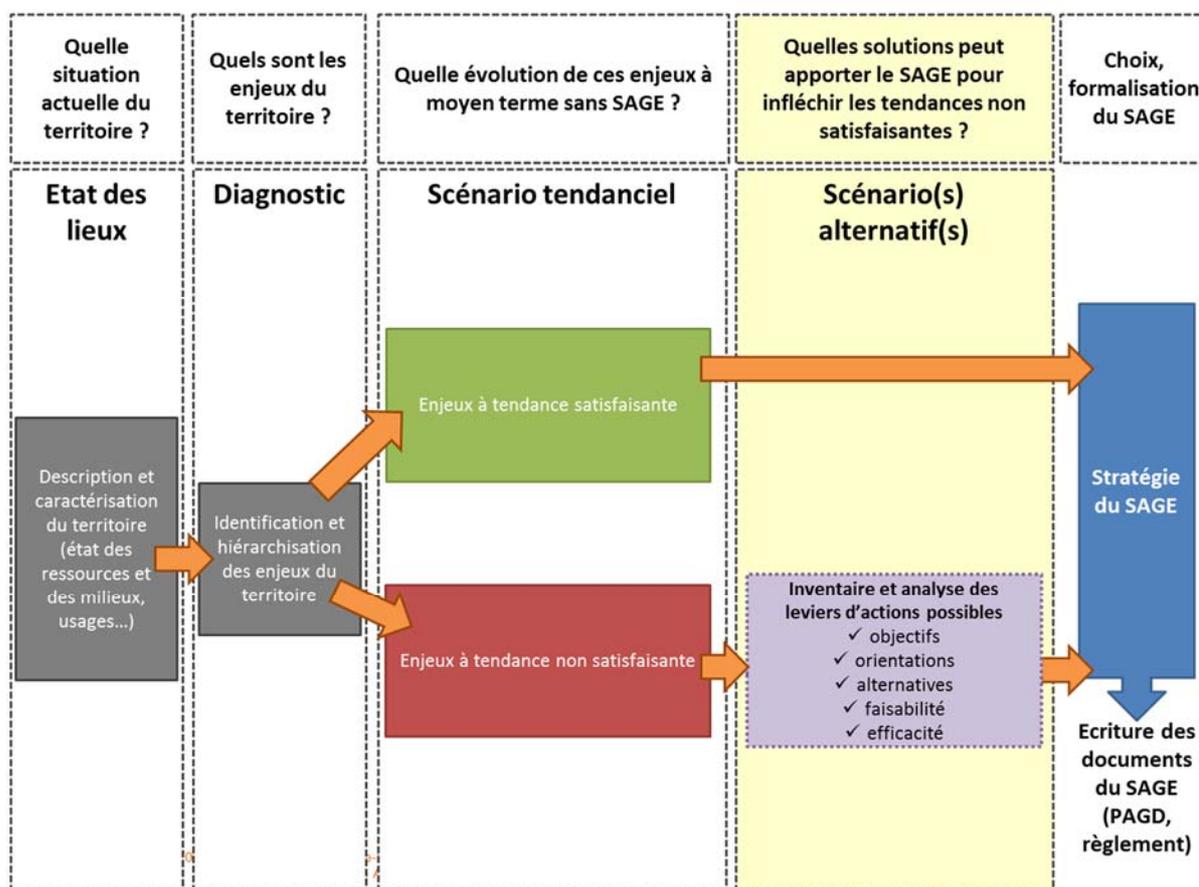


Figure 2. Articulation entre les étapes d'élaboration des SAGE

1.3. Méthode utilisée pour l'élaboration du scénario tendanciel

1.3.1. Méthode de travail

Le présent document dit « scénario tendanciel » consiste à :

- ▶ définir de manière prospective ce que seront les activités et les politiques publiques sur le territoire à horizon 10 ans ;
- ▶ évaluer l'impact de ces évolutions sur les enjeux du SAGE.

Les tendances d'évolution des activités, des politiques locales ainsi que des programmes à venir ont été définies en s'appuyant sur :

- ▶ les éléments contenus dans la bibliographie, soit au niveau local (SCoT, ...), soit plus général: INSEE, analyse des **composantes macro-économiques** en lien avec chaque secteur d'activité...
- ▶ les données et les informations fournies par l'état des lieux et le diagnostic du SAGE Dropt;
- ▶ des éléments recueillis auprès d'acteurs du territoire lors d'entretiens qui se sont déroulés en mai 2017. Ces éléments étaient soit factuels (données chiffrées), soit (et c'est le plus souvent le cas) de l'ordre du « dire d'expert » (appréciation qualitative).

1.3.2. Structure du scénario tendanciel

Le document de présentation du scénario tendanciel contient trois volets principaux :

- ▶ Un premier volet consacré à l'évolution des grands déterminants de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques;
- ▶ Un second volet consacré à la description et l'analyse des tendances structurelles d'évolution de la société ;
- ▶ Un troisième volet sur les impacts de ces évolutions sur les enjeux du bassin du Dropt.

2. Evolutions liées au climat et aux activités humaines

2.1. Changement climatique

2.1.1. Constats et tendances générales

Les résultats des simulations futures sont à mettre au conditionnel mais à considérer comme des évolutions probables du climat. En effet, il faut noter que les prévisions avancées lors des précédents rapports du GIEC ont été confortées par les observations faites depuis lors. Toutefois, à l'échelle régionale, il faut rester prudent, car les sources d'incertitude sont multipliées. De plus, plus l'horizon s'éloigne, plus l'incertitude est grande et ne prend pas en compte les politiques d'atténuation du changement climatique qui seront éventuellement mises en place dans les années à venir.

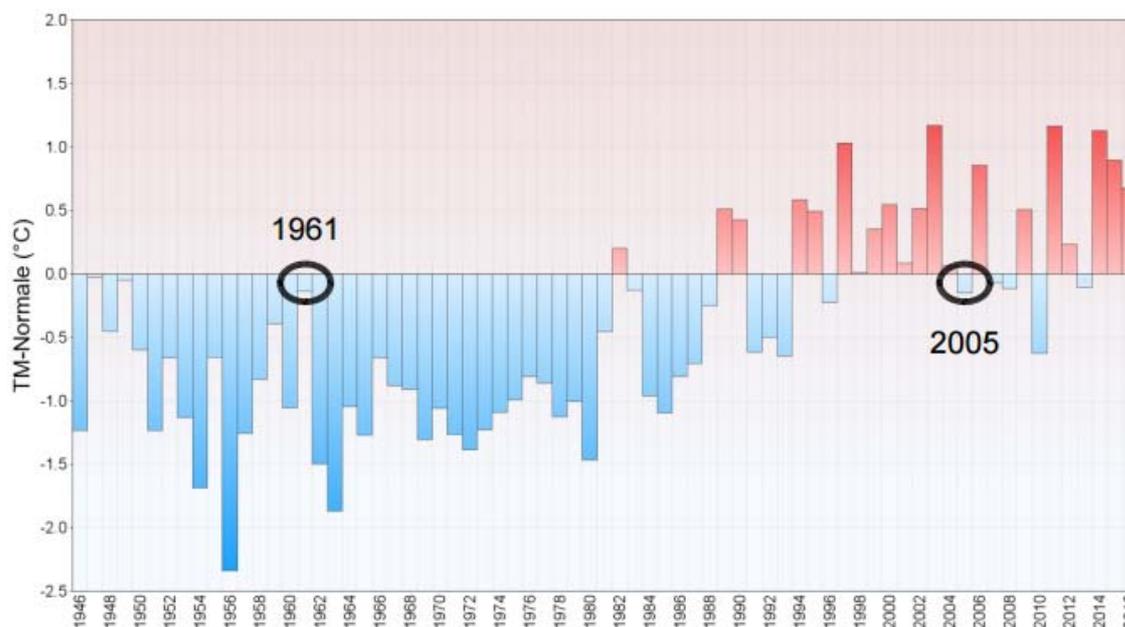


Figure 3. Ecart de températures par rapport à la moyenne 1981-2010 en Nouvelle-Aquitaine, source météo France

Les projections climatiques montrent que l'élévation des températures devrait se poursuivre avec des différences en fonction du scénario du GIEC suivi^{1 2}. Les premiers travaux de régionalisation, menés par les chercheurs de Météo-France notamment, montrent que pour le Sud-Ouest de la France, la température moyenne annuelle devrait augmenter de +1,5 à +2,8 °C à l'horizon 2050³. Cette élévation des températures, a priori plus importante sur l'aval du bassin que sur sa partie amont, entraînera une hausse de l'évapotranspiration : entre +10 et +30 % en 2050 par rapport à la moyenne annuelle d'aujourd'hui. **Le besoin en eau des plantes devrait donc être plus important** : l'agriculture et la sylviculture seront ainsi directement impactées par les changements climatiques et nécessiteront d'adapter soit les espèces cultivées ou exploitées, soit les pratiques agricoles aux conditions futures.

L'évolution du régime des précipitations fait l'objet d'incertitudes : on s'attend à une variabilité accrue du climat, et notamment des précipitations. On peut s'attendre à une légère baisse de la pluviométrie comprise sur le bassin Adour-Garonne entre 0 et 15 % en moyenne à l'horizon 2050 et à une baisse des précipitations neigeuses. L'humidité des sols diminuera également³.

¹ *Les impacts du changement climatique en Aquitaine - Un état des lieux scientifique*, sous la direction d'Hervé LE TREUT, Presses Universitaires de Bordeaux, 2013.

² *Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC: Changements climatiques*, GIEC, 2013 à 2015.

³ *Eau et changements climatiques en Adour-Garonne, Les enjeux pour la ressource, les usages et les milieux*, Agence de l'eau Adour-Garonne, 2014.

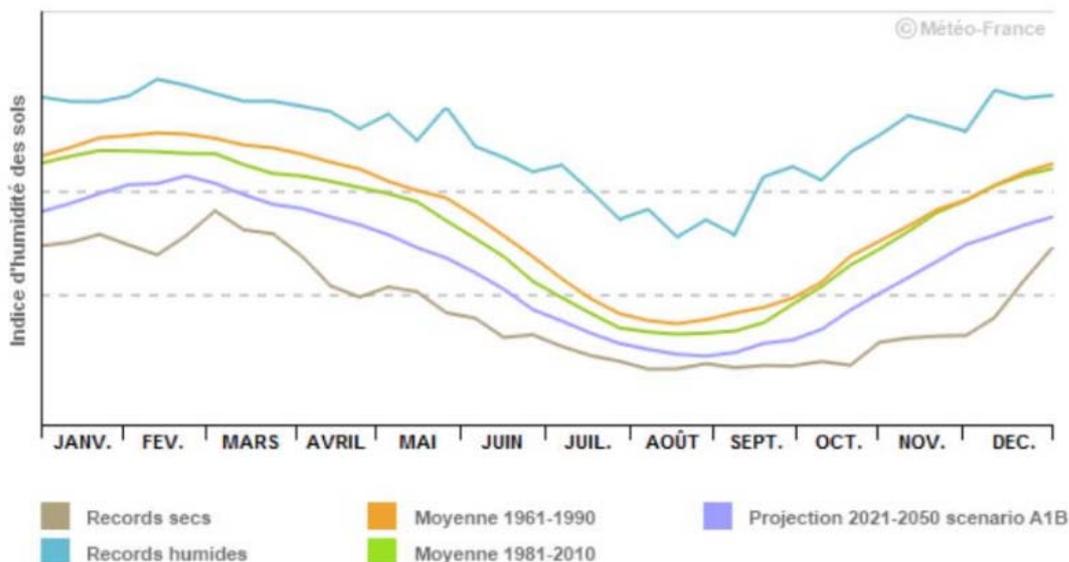


Figure 4. Indice d'humidité des sols par rapport aux records secs et humides, source météo France

Des incertitudes demeurent également concernant la fréquence et l'intensité des événements extrêmes tels que les orages et les tempêtes dans notre région. Par contre, **les situations de sécheresses, de canicules ou de crues devraient être plus fréquentes**. Les risques naturels liés à ces aléas pourraient donc être renforcés.

Les quantités de pluies baisseront également légèrement en moyenne, en revanche la variabilité est très marquée selon les saisons et les territoires du bassin Adour Garonne.



Sur le territoire d'étude, les incitations à combattre le réchauffement climatique en agriculture se font principalement via la question des énergies fossiles et de leur transition vers des énergies renouvelables ; en dehors de ces recommandations faites par les chambres d'agriculture aucun plan d'action ne prend en compte le réchauffement climatique, d'où la nécessité d'intégrer les aspects climatiques dans le SAGE du Dropt, en lien avec l'importance économique de l'irrigation sur le bassin.

2.1.2. Impact des changements climatiques sur la ressource en eau et les milieux naturels

La ressource en eau évolue avec la variabilité climatique. Les projections mettent en avant la fragilité de cette ressource face au changement climatique¹:

- baisse des débits annuels des cours d'eau et étiages plus sévères,
- diminution probable des zones humides,
- dégradation de la qualité des eaux,
- modification de certains équilibres physico-chimiques, processus plus dynamiques.

Les bassins du Sud-Ouest seront les plus impactés de France par la diminution des débits. Selon les études Garonne 2050, une baisse des débits naturels de rivière est prévue jusqu'à 50% en étiage et de 20-40% en débit annuel.

L'augmentation des températures liée au changement climatique aura pour effet d'augmenter les besoins des plantes en eau. L'extension des périodes sèches pourrait aussi provoquer un ralentissement de la croissance des plantes² : la période végétative pourrait s'en trouver rallongée, et donc les besoins globaux des plantes en eau et en nutriments augmentés.

¹ Stratégies d'adaptation territoriale au changement climatique dans le Grand Sud-Ouest, DATAR, 2011.

² AFClim : Agriculture, Forêt, Climat, vers des stratégies d'adaptation, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2013.

Concernant le bassin Adour Garonne, on parle de « méditerranéisation » du climat. Les études prospectives mettent en évidence que l'augmentation de +1°C correspondra à un décalage du climat d'au moins 150 km vers le nord, etc.... Ainsi, si on atteint +3°C, Londres offre en 2050, un climat comparable à celui de Bordeaux aujourd'hui, tandis que Toulouse adopte en 2050 les caractéristiques climatiques de Valence en Espagne.

2.2. Politiques de l'eau et liées à l'eau

2.2.1. Cadre Européen

La **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE) du 23 octobre 2000 encadre au niveau européen la gestion des ressources en eau. Elle identifie les districts et bassins hydrographiques ainsi que les masses d'eau sur le territoire européen. La déclinaison de la DCE en France se fait au travers des SDAGE et de leurs objectifs à échelle des districts hydrographiques (ici, le bassin Adour-Garonne), eux-mêmes déclinés localement en SAGE. Les objectifs pour 2015, 2021 ou 2027 sont le bon état ou le bon potentiel selon les masses d'eau.

La **Directive Nitrates** du 12 décembre 1991 concerne la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole qui peut avoir des conséquences sur la potabilité de l'eau et l'état général des milieux. Des zones vulnérables sont définies et font l'objet de programmes d'actions destinés à améliorer les pratiques agricoles. Les zonages de la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole concernent 61% de la surface du bassin depuis 2015, majoritairement sur la partie médiane et aval du bassin.

La dernière révision de la **Politique Agricole Commune** (PAC) en 2015 consiste à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, et de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux. Les normes fixées conditionnent en particulier la mise en place d'une bande tampon le long des cours d'eau (5 mètres), le maintien des haies, bosquets, mares... Elles sont associées à une réglementation des pratiques d'entretien, la diversification de l'assolement ou encore la mise en place de couverts végétaux pour protéger les sols. Depuis l'application du principe de « Paiement vert », 30 % des aides directes sont liées au respect de trois pratiques agro-environnementales : la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et la préservation des surfaces d'intérêt écologique. En 2013, le montant des aides agricoles des 3 départements Lot et Garonne, Dordogne et Gironde s'élevait à 228 400€ pour le premier pilier.

2.2.2. Cadre National

La **loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux** vise à adapter les modes d'intervention de l'Etat aux évolutions récentes du monde rural. Son objectif est d'apporter des solutions pratiques pour le développement économique, social et environnemental des territoires ruraux qui prennent en compte la diversité des situations, des campagnes traditionnelles à dominante agricole et à faible peuplement jusqu'aux zones périurbaines à dominante résidentielle.

Pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, trois grands axes sont privilégiés : encouragement à l'emploi, relance du logement et amélioration des services au public. Des dispositions particulières sont prévues pour la préservation et la mise en valeur d'espaces spécifiques : zones de montagne, forêts, zones humides, espaces périurbains.

Globalement, les réformes en cours doivent renforcer le rôle des EPCI dans le petit cycle de l'eau (loi **Nouvelle organisation territoriale de la République** dite NOTRe). Leur rôle est également renforcé dans le grand cycle de l'eau par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) : nouvelle compétence Gestion des Milieux aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) à partir de 2018. La loi NOTRe renforce également le rôle de la Région et introduit notamment le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), à échéance 2020.

La **Loi Biodiversité** publiée en 2016 comprend des dispositions spécifiques sur la politique de l'eau : échéances d'atteinte du bon état chimique des eaux (art. 117), articulation entre la continuité écologique des cours d'eau et la préservation des moulins (art. 120) ...

Il faut noter également l'élargissement du champ d'intervention des **SCoT**, dans le domaine de l'eau notamment. Ces documents sont ainsi chargés d'intégrer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (trames vertes et bleues, gestion des eaux pluviales, etc.). Le transfert obligatoire des PLU aux structures intercommunales à partir de 2017 constitue également un changement important pour l'organisation de la gouvernance sur le territoire.

Bien que ces évolutions marquent une avancée pour la gestion du grand cycle de l'eau et du petit cycle de l'eau, la transition vers une nouvelle organisation s'accompagne de quelques craintes : perte de cohérence hydrographique au profit d'une cohérence administrative (à l'échelle des EPCI-FP), retard des programmes opérationnels (CTMA). Les contraintes budgétaires des collectivités sont également susceptibles de perdurer encore plusieurs années.

2.2.3. Cadre local

L'application des **Mesures Agroenvironnementales et Climatiques** (MAEC) dans le cadre de la PAC a donné lieu à un Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) sur le bassin du Dropt, situé sur la zone Natura 2000, qui couvre la moitié Ouest du bassin. 3 contrats sont en cours en 2017, et entre 10 et 15 seront prévus chaque année, portés par l'association ADASEA. Lié à la zone Natura 2000, les principales MAEC proposées regroupent des pratiques d'enherbement, fertilisation et retard de fauche, couverts naturels et traitements.

La **directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines** (DERU) impose des échéances et normes minimales à atteindre en termes de collecte et de traitement des eaux usées. L'article 4 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 précise que les systèmes d'assainissement doivent être dimensionnés, conçus réhabilités et exploités comme des ensemble techniquement cohérents. Le bassin versant du Dropt apparaît dans son intégralité en Zone sensible aux pollutions¹. Plusieurs systèmes d'assainissement présentaient en 2015 des non conformités DERU, liées à la station en elle-même ou au réseau de collecte : Eymet (STEU vieillissante) pour les villes de plus de 2000 habitants, et Beaumont du Périgord, Monpazier et Sigoulès pour les villes de moins de 2000 habitants².

Concernant la **directive nitrate**, les conséquences du classement en zone vulnérable et de l'application du programme d'action concernant notamment les systèmes d'élevage (restriction des périodes d'épandage ce qui oblige donc les exploitations à augmenter leur capacité de stockage d'effluents) et les systèmes de grandes cultures (bandes enherbées le long des cours d'eau et Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates). Les cultures pérennes restent peu concernées et exercent peu de pressions sur l'azote (pas de fertilisation azotée, peu de lessivage, notamment en contexte de cultures enherbées). Cependant, les entretiens réalisés nous ont montré les limites de cette réglementation, qui n'apparaît quasiment pas appliquée pour l'instant sur le bassin du Dropt, et dont aucune retombée n'est actuellement visible.

La gestion globale et raisonnée à l'échelle du bassin versant du Dropt implique la mise en place de programmes (sur 10 ans) d'actions sur la rivière et ses milieux attenants. Ces programmes sont appelés PPG : **Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eaux**. Depuis 2007 et au travers de ces programmes les syndicats de rivières adhérents à EPIDROPT se sont engagés dans des travaux de restauration de la ripisylve sur le Dropt et ses affluents. Les PPG réalisés sont les suivants :

- PPG réalisé en 2007 puis renouvelé en 2012 par Epidropt pour chaque syndicat, maître d'ouvrage de l'époque (SI Monségur, SI Dourdèze, SI Eymet, SIVOM Castillonnès, SI Villeréal), ce PPG est actuellement en cours d'actualisation.
- En 2014 : PPG sur le BV de la Dourdenne, PPG porté actuellement par le Syndicat Mixte du Dropt aval
- En 2015 : PPG sur le BV de la Vignague porté par le Syndicat Mixte Eau et Rivières de l'Entre 2 Mers.

Les réflexions sur l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et hors GEMAPI sont en cours sur le bassin du Dropt entre les syndicats actuels et les EPCI-FP afin d'optimiser l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur ces compétences.

Le Bassin versant du Dropt est concerné par 14 EPCI à fiscalité propre. EPIDROPT ayant le souhait de devenir EPAGE, les 3 syndicats de rivière (SI Dropt amont, SM Dropt aval, SMERE2M) seront supprimés et remplacés par des commissions géographiques afin qu'il y ait qu'une seule structure EPIDROPT avec le label EPAGE. Pour cela, les 14 EPCI à fiscalité propre devront transférer ou déléguer les ITEM (1, 2, 8) à EPIDROPT afin qu'il puisse devenir EPAGE. Une co-construction des statuts avec les EPCI à fiscalité propre est en cours.

¹ Etat des lieux du bassin du Dropt

² PAC SCOT Bergeracois, juillet 2017

2.3. Démographie et dynamique du territoire

2.3.1. Démographie

2.3.1.1. Evolution depuis 1968

Le bassin versant compte en 2012 une population totale de 43 700 habitants pour une surface de 1341 km², soit une densité de population de 33 habitants/km² (moyenne national métropolitaine de 118 habitants/km²).

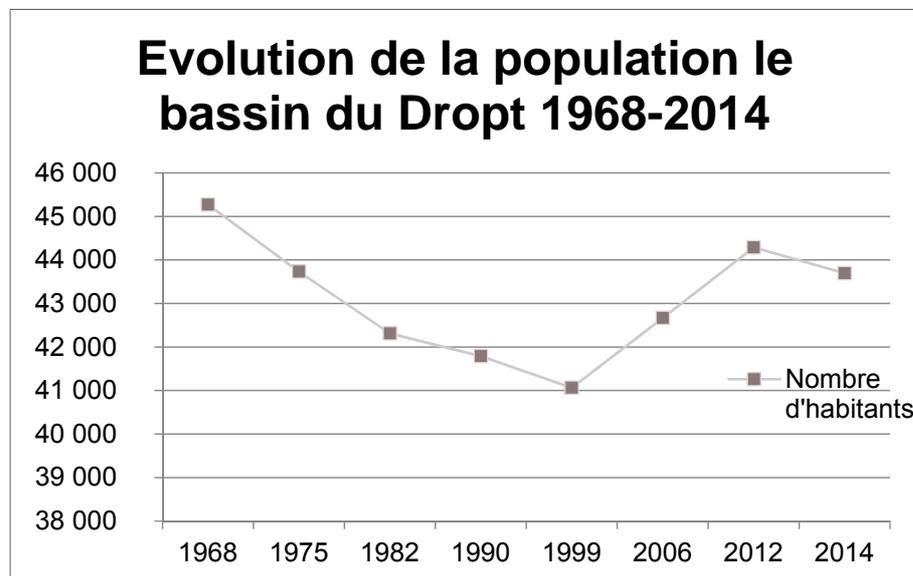


Figure 5. Evolution du nombre d'habitants sur le bassin du Dropt entre 1968 et 2014, source INSEE

Comme beaucoup d'espaces ruraux, le territoire a connu une lente déprise démographique liée à l'exode rural et au vieillissement progressif de la population ; il a ainsi perdu près de 10% de sa population entre 1968 et 1999. Cependant, on constate une inversion de la tendance depuis cette date : dans plusieurs communes, le solde migratoire est supérieur à la moyenne nationale, et le phénomène d'étalement urbain conduit aujourd'hui les campagnes à être de plus en plus attractives pour les habitants.

2.3.1.2. Prévisions de population

Dans le cadre de travaux sur les projections démographiques réalisées par l'INSEE sur les départements concernés par le territoire d'étude, des taux d'accroissement annuel moyen de la population ont été définis pour les périodes 2007-2040. Trois scénarios sont pris en compte dans cette estimation (haut, central et bas) élaborés à partir de trois composantes (fécondité, mortalité et migrations). Les scénarios hauts et bas rassemblent les variantes allant le plus et le moins dans le sens de la croissance de la population de chacune des composantes précédentes.

Les taux de variations moyens annuels sur la période 2013 – 2030 pour le scénario central sur les départements concernés par le bassin du Dropt sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1. Taux de variations de population moyens 2013-2030 (scénario central INSEE)

Département	Dordogne	Gironde	Lot et Garonne
Taux de variation moyen 2012 – 2030 (%)	7,2	12,78	7,92

En tenant compte de la population totale sur le bassin versant du Dropt, et en appliquant ces taux d'accroissement moyens, la population totale maximale serait de **47 600 habitants en 2030**, ce qui représente un accroissement de population de 9 % (cf. Tableau 22), soit une augmentation de 0.52% par

an. Cette croissance est cependant à relativiser car extrapolée à partir de données départementales fortement influencées par l'évolution démographique des principales agglomérations.

Tableau 2: Projection démographique à 2030

Population 2013 (nombre d'habitants)	Population 2030 (nombre d'habitants)	Croissance 2013-2030	Croissance par année entre 2013 et 2030
43 700	47 633	9.3%	0,52%

2.3.1.3. Pyramide des âges

La distribution des âges sur le Bassin du Dropt montre une pyramide étalée vers le haut, la moyenne d'âge étant de près de 10ans plus élevée qu'au niveau national. Selon les chiffres INSEE, un tiers de la population a plus de 60 ans sur le territoire, et on dénombre environ 15 000 retraités de 55 ans ou plus. La région est donc en déficit important de jeunes, et au vu de la pyramide la tendance risque de s'accroître.

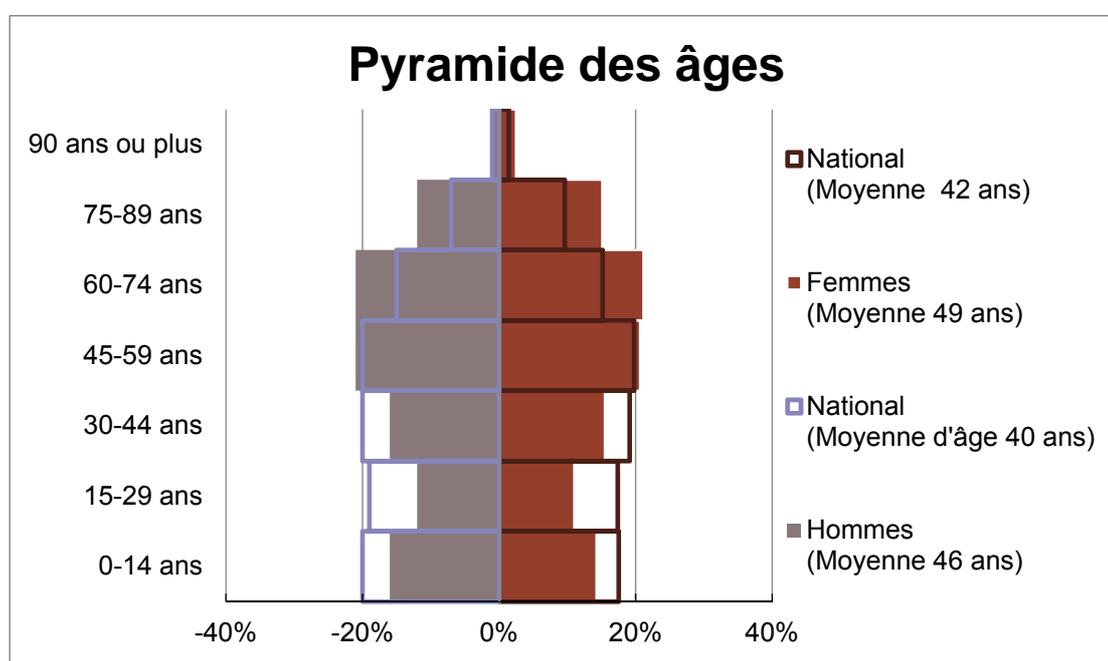


Figure 6. Pyramide des âges sur le bassin du Dropt, source INSEE

2.3.2. Activité et emploi

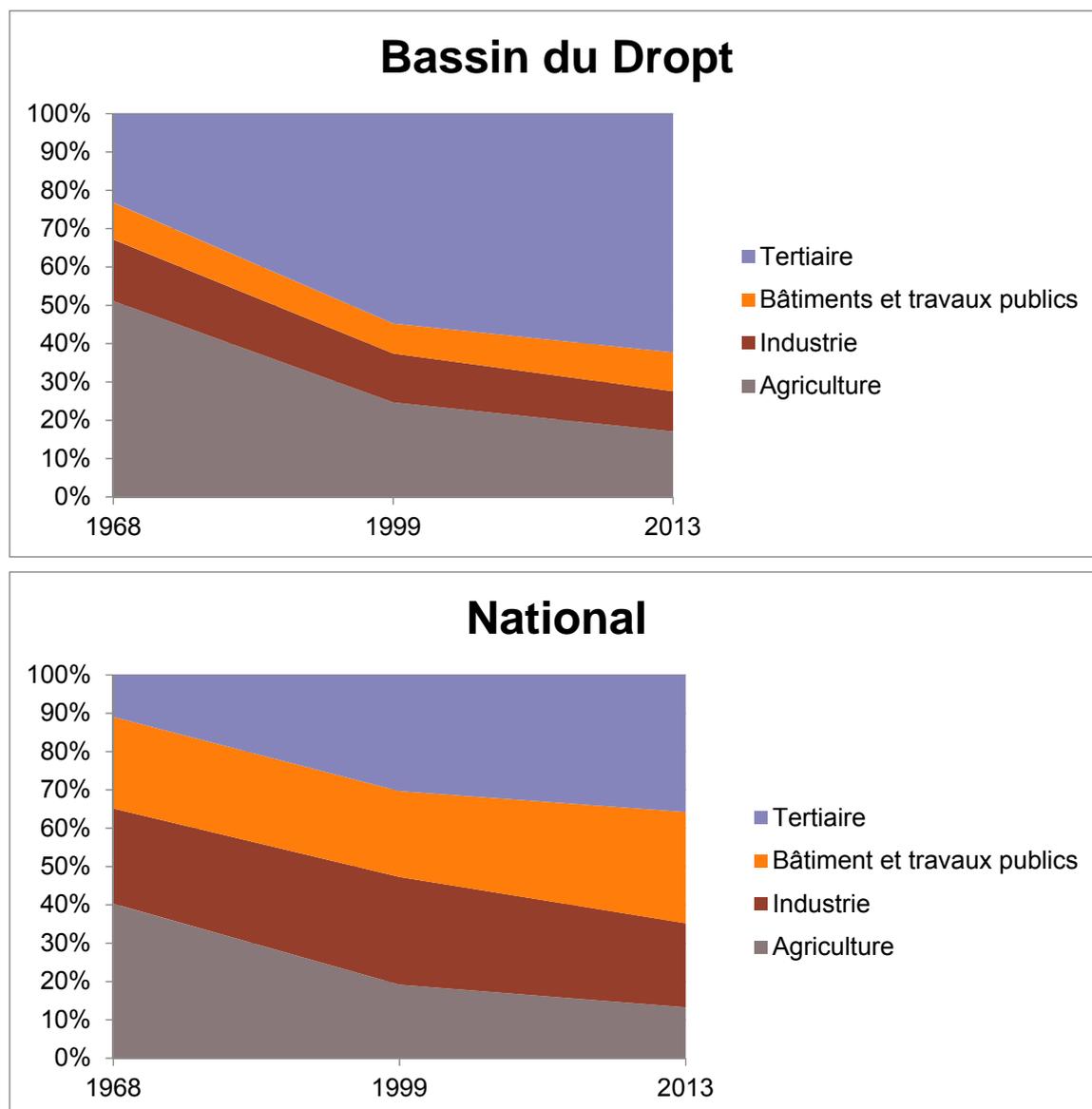


Figure 7. Evolution de la part de chaque secteur d'activité en National et sur le bassin du Dropt, INSEE 2013

Les données Insee permettent aussi de mettre en évidence la répartition des emplois par secteur d'activité, et la différence par rapport au niveau National. Si la part du secteur agricole est ainsi légèrement plus élevée sur le bassin versant, en revanche le secteur secondaire est très peu présent, faute d'industries implantées dans la région. Le secteur tertiaire¹ est aussi plus important, lié principalement aux entreprises agro-alimentaires.

Environ 11 000 personnes sont employées sur le bassin du Dropt, soit un quart de la population. Cette moyenne nettement inférieure à la moyenne nationale (40% environ), dû au faible nombre d'industries et de services tertiaires.

Compte tenu de la faible urbanisation sur le territoire, la part consacrée au secteur secondaire a peu de chances d'augmenter sur ces prochaines années. En revanche, avec la perte des espaces agricoles, et la diminution du nombre d'exploitants, il est probable que les emplois du secteur primaire continuent à diminuer au profit du le secteur tertiaire.

¹ Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

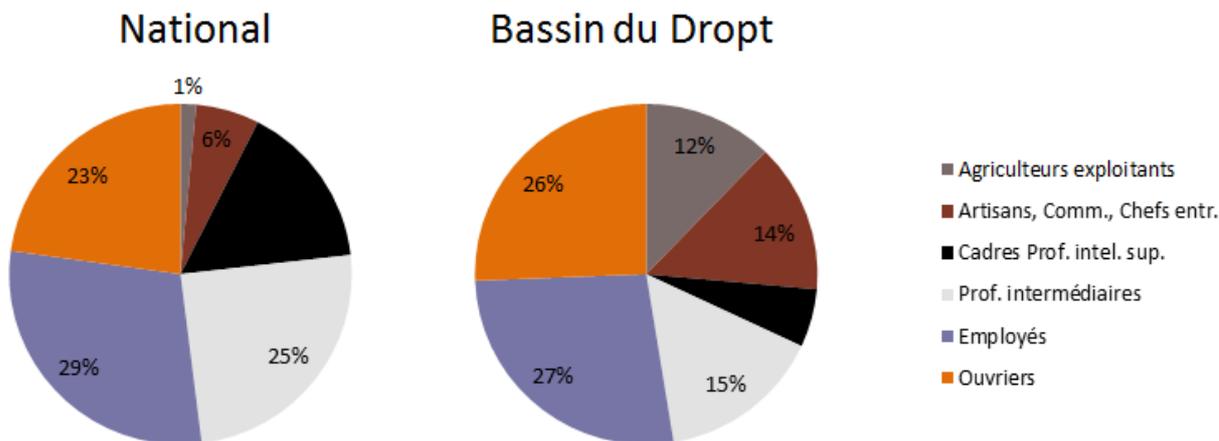


Figure 8. Répartition des emplois au lieu de travail par type d'emploi, INSEE 2013

En revanche, la répartition des emplois au lieu de travail montre un nombre d'agriculteurs exploitants 10 fois plus important sur le bassin du Dropt qu'au niveau national.

Selon Agreste, la population employée dans le secteur agricole et forestier dans les 3 départements de Gironde, Lot-et-Garonne et Dordogne totalise près de 100 700 personnes sur 1 million, soit 10% du territoire français.

2.3.3. Aménagement du territoire

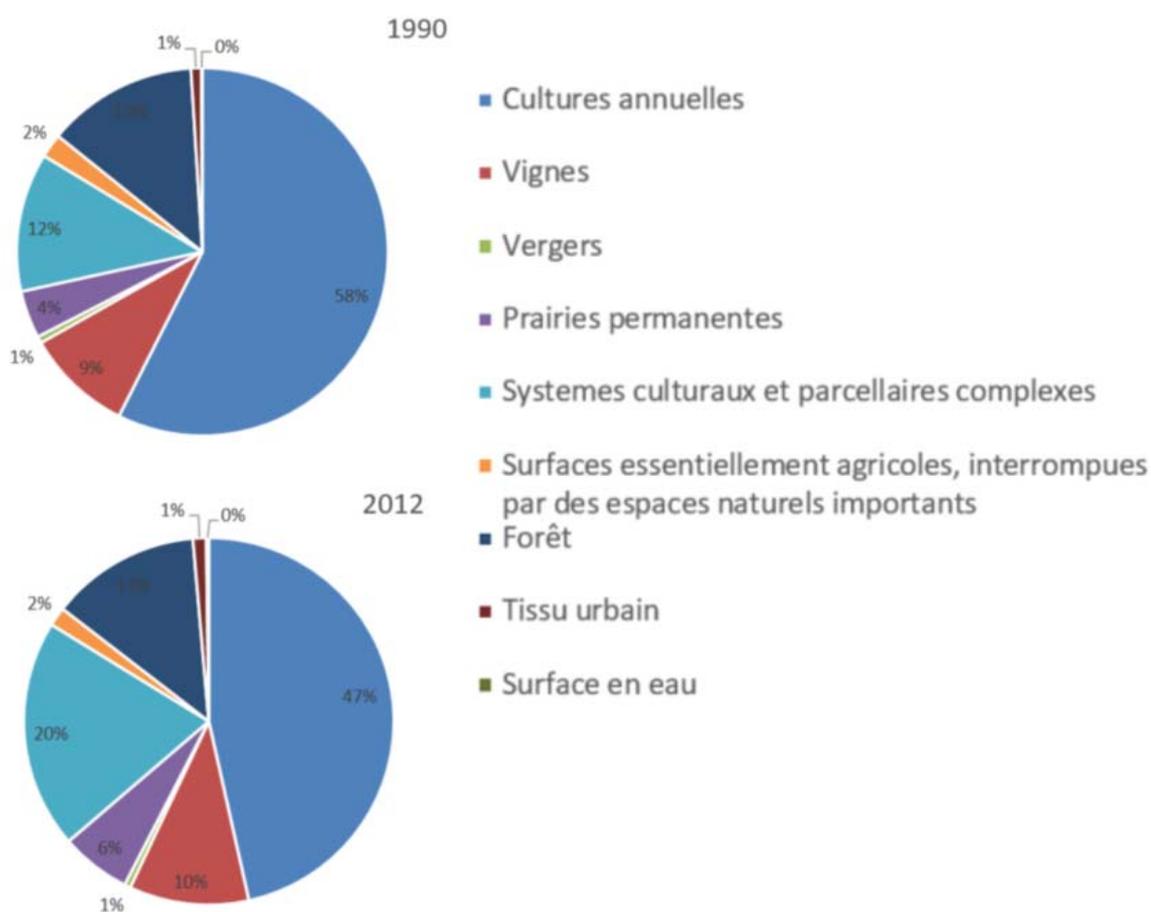


Figure 9. Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2012, données Corine Land Cover

L'analyse des données d'occupation du sol, malgré les limites liées à leur précision, permettent de mettre en évidence :

- la stabilité du tissu urbain,
- la diminution des systèmes basés sur les cultures annuelles au profit de systèmes plus complexes associant des cultures spécialisées.

Cette analyse de l'évolution de l'occupation du sol ne permet pas d'expliquer la diminution de la SAU observée dans les statistiques. Après discussion, il apparaît que cette diminution de la SAU n'est effectivement pas liée au développement urbain mais plutôt à un processus d'usage privé non agricole de l'espace rural.

Le bassin versant compte deux SCOT principaux sur son territoire, le SCOT Sud Gironde et celui de l'agglomération de Bergerac. Le SCOT du Libournais et celui du Val de Garonne n'étant pas significativement implantés sur le territoire, ils n'auront que peu d'impact sur la dynamique de la région. Les SCOT Sud Gironde et Bergerac (1) insistent tous les deux sur la nécessité de réduire de 40% à 50% la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation ; passant à une diminution d'environ 900m² par parcelle au lieu des 1508 m² de surface moyenne consommée ces dix dernières années. La redensification des zones de friches industrielles, ainsi que la connexion des différents pôles entre eux sont aussi des actions à mettre en œuvre. Le SCOT Sud Gironde insiste notamment sur la connexion avec le pays Libournais et la nécessité de développer une économie de production locale, en préservant les espaces viticoles et la polyculture.

Les évolutions réglementaires récentes (lois Grenelle, ALUR, d'orientation agricole...) imposent un cadre de plus en plus strict à la consommation d'espaces supplémentaires et les SCOT récemment approuvés intègrent tous un objectif de densification urbaine.

Tableau 3. Récapitulatif des SCOT sur le territoire du Dropt

SCoT	État d'avancement	Objectif général	Sous-objectifs
Sud Gironde	PADD Validé	Valoriser le territoire à travers ses atouts environnementaux et connecter les points de développement	-Densification des villes -Diminution de 40 % de la consommation d'espaces agricoles et naturels.
Bergerac	Approuvé	Accompagnement du développement urbain en limitant le mitage et les impacts environnementaux	- Densification des hameaux et centres bourgs - Densification d'abord du pôle Bergerac puis des pôles de proximité et enfin des communes rurales sur lesquelles l'objectif est le maintien de la population
Val de Garonne	Approuvé	Accroître l'attractivité du Val de Garonne pour consolider son rôle de pôle d'équilibre entre l'agglomération bordelaise et Agen et renforcer la qualité de vie de ses résidents	-Densification des villes -Réduction de 27% de la consommation foncière par rapport à celle opérée entre 1996 et 2007 -Création de corridors écologiques
Grand Libournais	Approuvé	Limitation de la consommation foncière	- Confortement des centralités existantes ou émergentes et rééquilibrage du développement - Préservation du maillage naturel contre le mitage

2.4. Évolution des principales activités économiques

2.4.1. Agriculture

2.4.1.1. Généralités

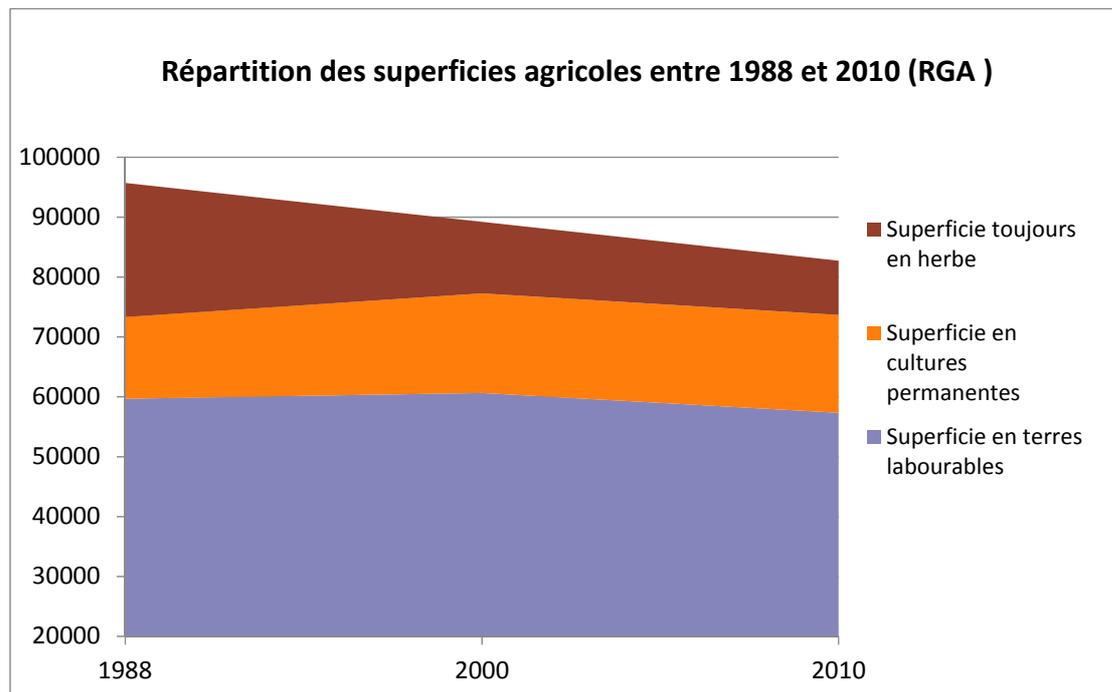


Figure 10. Evolution de la part des superficies agricoles entre 1988 et 2010, source RGA

Comme à l'échelle nationale, on assiste à une diminution de la surface agricole utile (SAU) sur le bassin versant du Dropt : de 96 278 hectares en 1988 à 83 830 en 2010 soit plus de 12 000 hectares de surfaces agricoles disparues (SAU communale rapportée au pourcentage de la commune dans le bassin versant du Dropt). Ceci correspond à une diminution de 13%, soit 0.63 % de SAU par an, alors qu'elle a été de 0.27 % par an au niveau national.

Cette diminution globale est liée à la réduction des prairies permanentes (STH), les surfaces en culture permanentes ayant pour leur part augmenté de 20% entre 1988 et 2010. En parallèle, le nombre d'exploitations a lui aussi fortement diminué : 3 642 exploitants en 1988 à 1 960 exploitants en 2010, soit une diminution de 46% du nombre d'exploitants en plus de 20 ans.

Cette évolution suit la tendance nationale d'une baisse du nombre d'exploitations plus rapide que des superficies agricoles, donnant lieu à des reprises d'exploitations, et des surfaces moyennes par exploitation de plus en plus importantes (46 hectares en moyenne). Cette valeur reste cependant inférieure à la moyenne nationale de 56 hectares par exploitation, notamment du fait des cultures spécialisées (vignes, prunes, noisette, semences...)

2.4.1.2. Grandes cultures

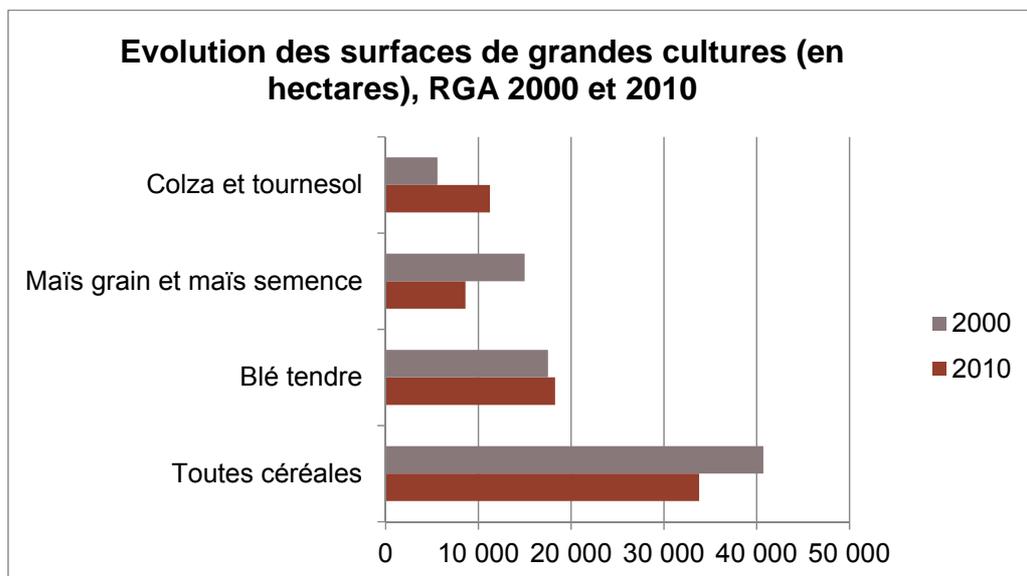


Figure 11. Evolution des surfaces en grands cultures, en hectares, source RGA

La grande majorité du maïs cultivé sur le bassin est du maïs grain. La surface cultivée en maïs a diminué de 43 % entre 2000 et 2010. C'est la culture qui présente la diminution la plus forte sur cette période, passant d'environ 15 000 ha à 8 600 ha, ce qui représente plus de 5% par an, soit une perte de 600 hectares chaque année. En France, la surface de maïs a diminué de 13 % sur la même période.

Cette diminution de la surface en maïs concerne plus particulièrement les cultures sèches (environ la moitié de la surface en maïs est irriguée). La diminution globale de la surface en maïs ne s'accompagne donc pas d'une diminution aussi forte de la demande en eau associée à cette culture.

La surface de céréales a diminué de 17 % sur cette période, passant de 40 700 à 33 800 ha environ.

Les cultures de blé et de tournesol ont en revanche augmenté, avec une surface en blé aujourd'hui beaucoup plus importante que le maïs : près de 18 300 hectares en 2010 contre 17 500 ha en 2000. Les surfaces en colza et tournesol ont elles doublé sur le bassin, alors qu'elles ont baissé de 5 % dans la France entière.

Sur 10 000 hectares de surfaces irriguées (source Dossier d'Autorisation), les grandes cultures représentent la plus grande partie de la sole irriguée avec 6 836 ha, avec essentiellement du maïs grain (5 443 ha). La filière des grandes cultures totalise ainsi près de 70% des besoins en eau du bassin versant. Le graphique ci-dessous fait état des besoins réels en eau pour l'année 2013, selon les données récoltées par la DDT 47.

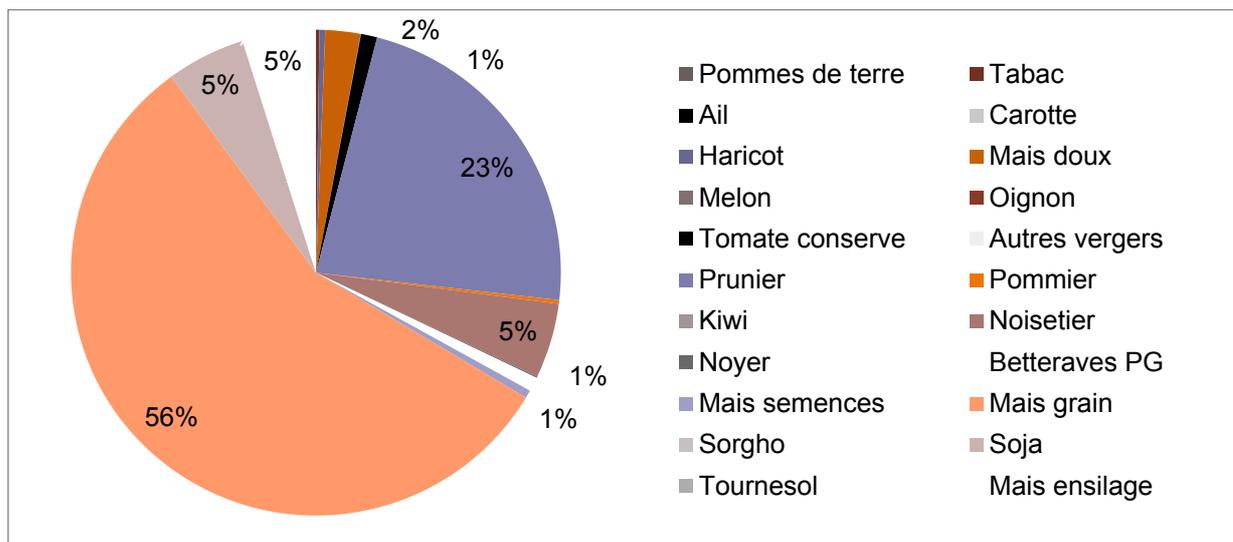


Figure 12. Répartition des besoins en eau réels pour l'année 2013, Bilan campagne DDT 47

2.4.1.3. Viticulture

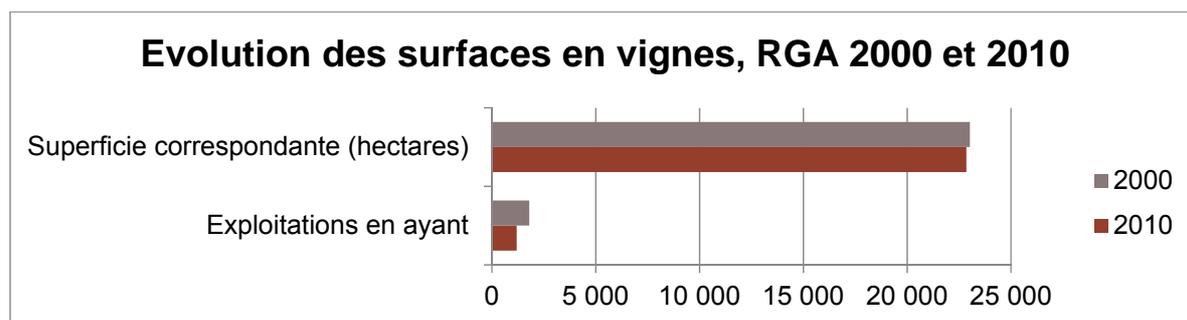


Figure 13. Evolution des surfaces et des exploitations pour la filière vigne, source RGA 2000 et 2010

Très présente en Gironde, la viticulture, comme la plupart des filières, voit son nombre d'exploitants diminuer et les surfaces par exploitation augmenter. En 10 ans, les surfaces en vigne ont diminué de seulement 0.65%, passant de 23 000 hectares à 22 850 hectares, tandis que les exploitations sont, elles, passées de 1800 à 1200 (soit une baisse de plus de 30%).

Contrairement à de nombreuses filières, les entretiens ont montré que les viticulteurs étaient de plus en plus jeunes sur le bassin du Dropt, témoignant d'un possible renouveau de la filière.

2.4.1.4. Prune

Selon les données de recensement des vergers Agreste de 2013, la surface en pruniers en 2013 était de 3095 hectares, sur 3247 hectares recensés, soit la quasi-totalité des vergers du bassin du Dropt (95%). Cette proportion a cependant diminué depuis 2010, avec l'augmentation de la superficie de noisetiers.

La surface en vergers déclarée au RGA 2000 et 2010 est restée constante, cependant la filière prune connaît une véritable problématique de vieillissement des cultures. Un plan de reconquête et de compétitivité a été mis en place en 2011 afin de pallier à ce problème. Il prévoit ainsi d'augmenter la productivité des vergers de 50% d'ici à 2025, passant notamment par des plantations à haute densité de 400 arbres par hectares.

Sur la partie lot-et-garonnaise, le bilan de campagne de la DDT47 a recensé pour la prune des besoins réels en eau de 2500m³ par hectares sur l'année 2013. Pour les 800 hectares de pruniers irrigués cette année, cela représente 2 millions de m³ d'eau utilisés, soit 23% des besoins totaux du Lot-et-Garonne en eau. Sur une année moyenne, l'irrigation du prunier est estimée à environ 1800 m³/ha/an.

2.4.1.5. Noisettes

Relativement jeune, la filière de fruits à coques n'a commencé à se développer qu'à partir des années 80. Elle connaît un essor à partir des années 2000, avec un doublement des surfaces entre 2000 et 2010. Les objectifs de la principale coopérative Unicoque (98% de la production) sont de multiplier par deux la production entre 2010 et 2020, et par trois d'ici à 2030 (30 000 tonnes de noisettes prévues).

Les surfaces sont donc en constante augmentation (+ 500 hectares par an), avec 80% de la production dans les départements Tarn et Garonne et Lot et Garonne. Sur le Lot et Garonne, la coopérative compte 2500 ha, et 368 hectares sont recensés sur le Dropt dans la base de données d'Unicoque

Les données en irrigation fournies par la DDT 47 pour le bilan de campagne de 2014 font état de 1500 m³/hectares pour le noisetier et 2100m³/hectares pour le noyer. Sur 300 hectares irrigués sur le Dropt, cela représente plus de 450 000 m³ d'eau, soit 5% du total des besoins en eau, pour une culture qui ne représente que 0.36% de la SAU.

Si les surfaces en noisettes suivent les objectifs d'Unicoque, la production peut atteindre jusqu'à 800 ou 900 hectares sur le Dropt. Cette augmentation représenterait des besoins en eau allant jusqu'à 1,5 million de m³.

2.4.1.6. Élevage

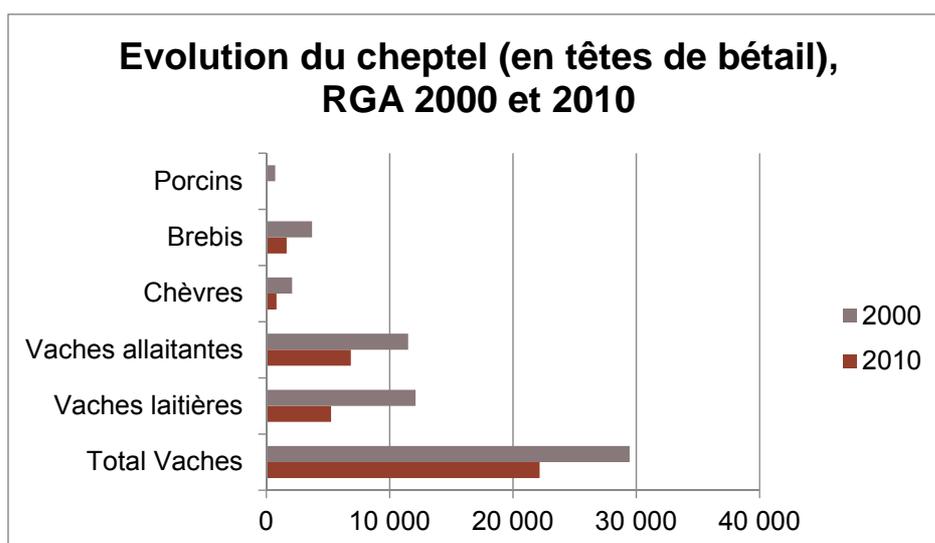


Figure 14. Evolution du cheptel entre 2000 2010 sur le Dropt, source RGA

Les activités d'élevage, surtout présentes en Lot-et-Garonne, sont très touchées par la crise agricole. Au RGA 2010, le territoire comptait 45 937 Unité Gros Bovins, contre 51 413 en 2000 et 65 301 en 1988 soit une réduction en plus de 20 ans de près de 30 % des UGB.

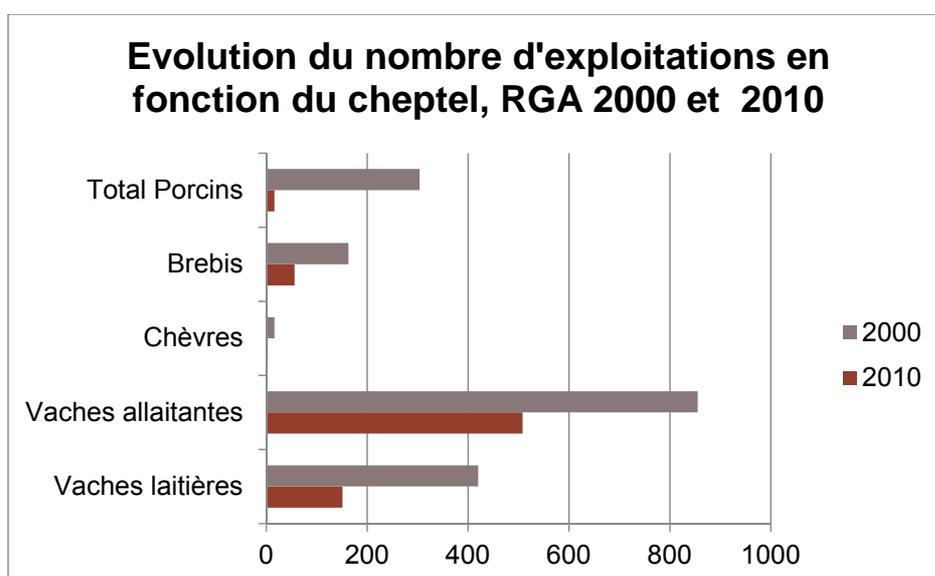


Figure 15. Evolution du nombre d'exploitations par type de cheptel entre 2000 et 2010 sur le Dropt, source RGA

La chute du nombre d'exploitations étant beaucoup plus rapide que celle du cheptel, on assiste à une augmentation du nombre de têtes de bétail par élevage, ce qui a pour effet de concentrer les sources de pollution diffuses (abreuvement direct en cours d'eau par exemple).

Ces chiffres sont encore revus à la baisse en 2017 du fait de la disparition de nombreuses exploitations d'élevage (source entretiens).

La filière ayant perdu le plus d'exploitations est la filière lait. Très contraignant (travail 7 jours sur 7) et moins rémunérateur que d'autres filières, ce qui restreint la possibilité d'embaucher pour diminuer la

charge de travail individuelle, peu d'exploitations sont ainsi reprises, la plupart étant converties. La fin des quotas en 2015 a encore accentué ce phénomène, laissant présager une baisse continue de l'élevage laitier.

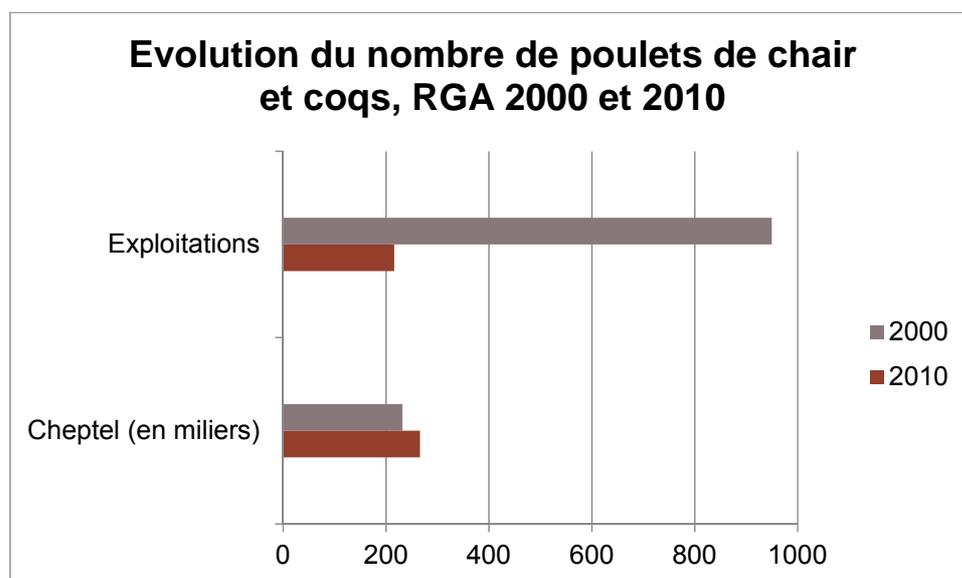


Figure 16. Evolution du nombre de poulets de chairs et coqs entre 2000 et 2010 sur le Dropt, source RGA

Le secteur de la volaille, en revanche, a vu son cheptel augmenter, et le nombre de têtes par exploitation exploser : en 10 ans, la moyenne est passée d'environ 245 poulets par exploitation à 1230, soit une augmentation de plus de 400%.

Les entretiens menés auprès des coopératives ont confirmé que la filière volaille se porte relativement bien dans le Dropt, en particulier la volaille bio qui est en constante augmentation.

2.4.1.7. Conclusion générale

Les évolutions constatées sur le bassin permettent de mettre en évidence les grandes difficultés économiques auxquelles sont confrontés la plupart des systèmes agricoles : c'est notamment vrai pour les filières d'élevage mais également pour les systèmes de grandes cultures dans un contexte pédoclimatique peu favorable. Les seules exploitations qui présentent de meilleurs résultats économiques sont celles qui intègrent des cultures à plus fortes valeurs ajoutées : vigne, prune, noisettes, semences... La plupart de ces cultures, hormis la vigne, sont tributaires de la disponibilité de la ressource en eau d'irrigation.

2.4.2. Industrie

L'activité industrielle sur le Dropt est majoritairement liée à des petits garages, ainsi que des ateliers de charpente et de menuiserie. L'industrie étant très peu représentée sur le Dropt, l'évolution sur 10 ans sera quasiment nulle, et fera écho à la structure de la population.

2.4.3. Tourisme

La plupart des plans d'eau sont utilisés comme base de loisir. Cependant, le lac de Lougratte, situé sur la commune de Lougratte est le seul site de baignade actuellement situé sur le bassin du Dropt.

Deux projets touristiques sont en cours, l'un sur le secteur de Duras (Lac de Castelgaillard), l'autre sur le secteur d'Eymet avec l'aménagement d'une petite base nautique sur le lac du Lescourroux. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une maison de la rivière sur le Dropt.

2.4.3.1. Pêche

Il existe sur le BV du Dropt un total de 16 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques. En 2012 il a été recensé, toutes cartes de pêche confondues, 1 222 pêcheurs en 47, 912 en 24 et 1.662 en 33 soit un total de 3.796 pêcheurs pour ces associations. Les AAPPMA de Gironde constatent une diminution du nombre d'adhérents depuis 2007, mais la baisse n'a pas été constatée dans les autres départements. Les manifestations ainsi que les événements organisés permettent d'alimenter l'attractivité du territoire en termes de pêche, ce qui prévoit une augmentation ou à minima une stabilisation des adhérents sur le moyen terme.

2.4.3.2. Canoë

En 2016, quelques 1500 personnes ont pratiqué cette activité sur le Dropt entre Allemans et la Sauvetat. Plusieurs projets de développement de la pratique sont en cours sur d'autres portions du Dropt, en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique, indiquant des arguments favorables pour la poursuite de l'activité.

2.4.3.3. Hébergement

Sur les 170 communes composant le bassin du Dropt, on recense 19 Hôtels, principalement en Dordogne et Lot-et-Garonne, avec une capacité d'accueil d'environ 225 chambres. Le territoire comporte aussi 27 campings, et 2 villages vacances à Singleyrac et Eymet.

En comptant les chambres d'hôtel, emplacements de camping et unités d'hébergement dans les auberges de jeunesse (donc hors villages vacances), la capacité d'accueil sur le Dropt est d'environ 2281 hébergements.

La valorisation du patrimoine ainsi que le développement des structures d'accueil et d'accessibilité aux sites tendent à favoriser le tourisme sur le Dropt, mais la fréquentation reste globalement faible par rapport aux territoires voisins plus attractifs.

3. Impacts sur les enjeux

3.1. Qualité

Thématique		Facteurs d'évolution	Evolution globale
Qualité	Oxygène	<ul style="list-style-type: none"> DERU (baisse des rejets ponctuels) Taux d'étagement Hydro morphologie des cours d'eau 	Stabilité voire légère amélioration
	Pesticides	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des cultures pérennes Pression phytosanitaire Démarche de rationalisation des usages Diminution des prairies au profit des céréales Interdiction d'usages des collectivités et des particuliers 	Stabilité
	Nitrates	<ul style="list-style-type: none"> Tendances de la région en hausse Extension de la zone vulnérable Mesures Directive nitrate peu appliquées sur le Dropt Réduction de l'élevage Diminution des prairies Augmentation des céréales d'hiver 	Dégradation, limitée par quelques programmes
	Phosphore // Eutrophisation des plans d'eau/Cyanobactéries	<ul style="list-style-type: none"> DERU Réduction de la fertilisation phosphorée Relargage du phosphore dans les plans d'eau Prises d'eau étagées 	Maintien des phénomènes d'eutrophisation
	Erosion / ruissellement/ Matières en suspension	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des prairies Protection des éléments du paysage Programme d'actions directive nitrates (pour l'instant peu appliqué) Maintien de taux d'étagement élevés sur les cours d'eau principaux 	Stabilité ou légère dégradation

3.2. Milieux naturels

Thématique		Facteurs d'évolution	Evolution globale
Milieux naturels	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Plan Pluriannuel de Gestion (révision V2) avec prise en compte de l'hydromorphologie (affluents et amont du Dropt). Faible énergie des cours d'eau Taux d'étagement Réchauffement climatique et allongement des étiages 	Très peu d'amélioration, surtout sur les facteurs pénalisants
	Têtes de bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des prairies Création de retenues individuelles 	Maintien voire aggravation des altérations historiques
	Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure prise en compte réglementaire Inventaires incomplets Zone Natura 2000 Diminution des prairies 	Dégradation limitée
	Continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> 3 ouvrages en liste 2 PPG Ouvertures coordonnées 	Démarche positive à consolider

3.3. Quantité

Thématique		Facteurs d'évolution	Evolution globale
Quantité	Besoins/ Ressource	<ul style="list-style-type: none"> Besoin en augmentation (réchauffement climatique, hausse cultures dépendantes en eau, baisse du maïs...) Potentiel de 20m³ (10m³ pour les retenues individuelles et 10m³ pour le système collectif) PGE et organisation de la gestion de l'eau Légère augmentation de la ressource sur les axes réalimentés (rehausse) Liste d'attente sur le système collectif (1.7Mm³ pour l'irrigation et 0.8Mm³ pour le soutien d'étiage) Harmonisation des culots des 5 lacs de réalimentation à 5% 	Augmentation des besoins en irrigation
	Cours d'eau réalimentés	<ul style="list-style-type: none"> Légère augmentation de la ressource sur les axes réalimentés (rehausse) 	Légère augmentation de la ressource mais maintien des listes d'attente
	Cours d'eau non réalimentés	<ul style="list-style-type: none"> Projets de nouvelles retenues Peu d'actions sauf PPG Périodes d'étiage de plus en plus longues 	Risque d'aggravation des déficits quantitatifs des cours d'eau non réalimentés (en situation d'étiage dégradée)

3.4. Gouvernance

Thématique		Facteurs d'évolution	Evolution globale
Organisation des maîtrises d'ouvrage	Grand cycle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Loi Maptam Suppression des syndicats de rivière Transfert de compétences des EPCI-FP 	Prise de compétence par Epidropt
	Petit cycle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> loi NOTRe Compétence Eau potable et Assainissement transférée aux EPCI-FP 	Meilleure cohérence de l'organisation des maîtrises d'ouvrage
Communication		<ul style="list-style-type: none"> Activité de la CLE et des commissions 	Amélioration de la communication locale dans le domaine de l'eau



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN